



LE PRIX TONY GARNIER

Concours d'urbanisme et d'architecture urbaine

2017

ACADÉMIE D'ARCHITECTURE

JURY DU CONCOURS PRIX TONY GARNIER CONCOURS D'URBANISME ET D'ARCHITECTURE URBAINE

14 Décembre 2017

1° DEGRE

Le Prix d'urbanisme Tony GARNIER perpétue la double mémoire de l'oeuvre de Tony GARNIER, au début du XX^e siècle, et de l'Atelier d'urbanisme Tony GARNIER, créé par Robert AUZELLE et André GUTTON, dans les années 1960.

Conformément aux statuts de cette fondation et à la convergence des deux disciplines de l'urbanisme et de l'architecture, les sujets d'étude et de projet (développement, renouvellement et aménagement urbain), proposés par les candidats, doivent correspondre aux trois objectifs suivants:

- Etude globale et située d'une question urbaine d'actualité et analyse du contexte naturel, urbain, économique et social.
- Intervention locale opérationnelle mettant en oeuvre une stratégie d'aménagement et de construction pour un périmètre clairement délimité et incitatif pour l'ensemble.
- Elaboration partagée avec le Jury du programme d'étude et des prestations du projet au cours d'une négociation à trois degrés.

Le Jury évaluera la qualité des projets en puissance et les mieux argumentés dans leurs justifications, sur la base des critères suivants:

- . pertinence et actualité du thème d'étude général
- . contenu et argumentation du programme
- . précision de la délimitation de l'intervention
- . qualité de la communication sur le projet proposé

Seront appréciés l'intérêt des solutions envisagées et le rapport interactif entre l'étude d'ensemble et le projet opérationnel, ainsi que les possibilités de développement du projet initial présenté.

A la suite de la réception des candidatures enregistrées le 1^o Décembre pour le 1^o Degré du Prix 2018, 3 candidats sont invités à l'entretien sélectif avec le Jury du Jeudi 11 Janvier 2018.